



**Des mises à jour au Code de pointage ont été faites avec les objectifs suivants :**

- Stabilité accrue dans l'évaluation de la Difficulté
- Augmentation des pénalisations en Exécution (fautes techniques) au regard d'une meilleure différenciation selon la qualité technique et la performance
- Augmentation des pénalisations en Exécution (Artistique) au regard d'une meilleure différenciation dans l'unité, le caractère et la variété dans les compositions et la relation à la musique

**Le Comité technique de la Rythmique consacre cette Newsletter à la composante Artistique**

## **COMPOSANTES ARTISTIQUES**

*« Susciter l'émotion humaine est le plus haut niveau de l'art » - Isadora Duncan*

Davantage d'explications ont été faites dans le Code de pointage 2018 dans le texte de la composante artistique : **ATTENTION :**

**Le fondement de l'Artistique dans les exercices d'individuelles et d'ensembles est la MUSIQUE**



**Les mouvements dans les exercices d'individuelles et d'ensembles doivent indiquer clairement : Pourquoi cette musique particulière a été choisie ?** Si le juge ne peut pas reconnaître un thème ou un style pour le mouvement en lien avec la musique, la pénalisation sera « il n'y a pas de caractère défini des mouvements entre les Difficultés » ou pendant les combinaisons de pas de danse. (#4.1.1 (Ind), #4.2 (Ensemble) : -0.10, -0.30, -0.50, -0.70).

**Les entraîneurs et les juges doivent faire plus attention à :** « La composition ne doit pas être une série de Difficultés corporelles ou d'éléments engin sans connexion avec le caractère de la musique ». (#4.1.1.c)

**Pour les ensembles: une série de collaborations sans connexion avec le caractère de la musique perd son idée et la même pénalisation est appliquée.** (#4.2 : -0.10, -0.30, -0.50, -0.70).

Le caractère de la musique doit être choisi en fonction de l'âge, du niveau technique de la (des) gymnaste(s) et dans le respect des normes éthiques (#4.1.1. b) (#4.1.1: -0.10, -0.30, -0.50, -0.70).



- ❖ **Choix de la musique avec des mots** : indépendamment de la langue, les entraîneurs doivent comprendre les paroles de la musique choisie afin d'être sûr que la signification des mots respecte « l'âge, le niveau technique et les qualités artistiques de la gymnaste et les normes éthiques ».

**Création d'un impact / effet : le choix des éléments et leur positionnement sur la musique ne créent pas actuellement un effet maximal parce qu'ils sont « perdus » parmi des séries monotones, répétitives de Difficultés**



Après analyse des éléments ci-dessus lors des compétitions 2018, veuillez bien vous référer aux explications concernant les pénalisations pour l'unité de -0.10, -0.30, -0.50, -0.70.



Connexions

La composition doit être développée par les éléments techniques, esthétiques et de connexion, où un mouvement passe de manière logique et fluide à un autre mouvement sans arrêt inutile ou mouvements préparatoires prolongés (#4.1.2. a).

L'utilisation de niveaux et directions différents des mouvements du corps et des directions et plans de l'engin différents doit être liée entre eux dans un but précis (#4.1.2. b).

- ❖ En raison des nombreux changements de niveaux pendant et entre les DC, S, R, DE, Echanges, éléments de C, une attention particulière est nécessaire pour voir comment les gymnastes changent de niveaux et de directions (pas seulement en haut et en bas, en arrière et en avant de manière répétée) : ces changements dans les niveaux ou directions sont des connexions entre les éléments et doivent être réalisés en harmonie avec l'idée de l'exercice.

**Les connexions entre les mouvements qui interrompent l'unité de la composition** (transitions entre les mouvements qui sont illogiques ou abruptes ; mouvements préparatoires prolongés avant les difficultés corporelles ; arrêts inutiles entre les mouvements) **sont pénalisées à chaque fois, jusqu'à -1.00.** (#4.1.2. c)

**Pour les ensembles** : les transitions d'une formation à une autre (**souvent pendant une série de collaborations**) manquant de lien logique ou d'harmonie avec l'unité/l'idée directrice : -0.20.



## RYTHME

En plus du #4.2.1, a et b, **des fautes techniques peuvent aussi interrompre le RYTHME (#4.2.1) : exemples : des trajectoires imprécises, perte de l'engin, nœud, etc. qui interrompent la relation entre les mouvements et le rythme seront pénalisées selon le nombre d'accents perdus dans le rythme (jusqu'à 1.00).**

**Si les fautes techniques prédominent la composition jusqu'au point que l'idée est perdue, voir Unité #4.1.**

## Variété



### #4.4. Variété:

- A) **Directions et trajectoires** (en avant, en arrière, en arc, etc.): les gymnastes bougent sur la même ligne ou restent au même endroit sur le praticable de manière répétée ; souvent, des trajectoires imprécises peuvent changer l'utilisation voulue de la surface du praticable et conduisent à une pénalisation.

Il y a trois pénalisations séparées et une, deux ou toutes les trois peuvent être appliquées :

Variété insuffisante dans l'utilisation des directions et des trajectoires (0.20)
---

Mouvements exécutés à un endroit sur le praticable pendant une longue période (0.20)
--

La totalité du praticable n'est pas utilisée (0.20)
---

- C) La répétition (manque de variété) dans le maniement de l'engin crée de la monotonie :

- Utilisation excessive du même type de lancer (ex. tous les lancers au ballon de face avec une main ; tous les lancers au ruban avec le pied pendant un élément de rotation)
- Utilisation excessive du même type de reprise (ex. reprise d'une massue avec l'autre au sol)



- Utilisation excessive de bases de l'engin identiques avec des changements mineurs dans les critères (ex. spirales dans le dos pendant une roue et ensuite les mêmes spirales pendant un renversement)

*Pénalisation: 0.20 pour manque de variété : « Manque de variété dans les plans, les directions, les techniques des éléments engin ».*

### **ENSEMBLE : ATTENTION**

- Changement(s) dynamique(s) plus visible (-0.30)
- Variété dans le travail collectif plus visible (-0.20)

**Veillez trouver ici une présentation avec des explications pour les composantes artistiques :** <https://youtu.be/rJhqb2qOcrc>

**Natalyia KUZMINA**  
Présidente  
Comité technique de la Rythmique

**Caroline HUNT**  
Secrétaire  
Comité technique de la Rythmique

**POUR AVOIR UNE TRADUCTION :**  
**Instructions pour une traduction de la présentation :**





